

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2021

Étaient présents : MM OGIEZ DUSSIAUX JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER D. ZIETERSKI ANDRE DANNEBEY FRANCHE WEHRLIN L. ZIETERSKI MATHIS SIMEANT SCHIEL DEHAYE PIGNOT DENIS MASSON BABIN

Absents excusés:

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL

C. JACOB a donné pouvoir à MC. DANNEBEY

N. JACOB a donné pouvoir à ML. MASSON

Absents: F. PERROLLAZ - Z. BEN ISMAIL - D. DEVITERNE - J. ENEL

Secrétaire : Laurence BABIN

Le Maire remercie les agents qui ont participé à l'organisation des élections.

Le Maire note l'absence des collègues de l'opposition en supposant qu'ils soient partis en congés.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juin 2021: approuvé à l'unanimité.

1/ Budget 2021 : Décision modificative n°1 _ LS

LS donne lecture de la délibération.

Le Maire note que le bon suivi du budget permet de faire des économies.

Vote : unanimité

2/ Taxe Locale sur l'électricité 2022 : application du coefficient 8 _ SD

SD explique l'objet de la délibération et précise que cette taxe a été mise en place pour diminuer la consommation d'électricité.

Le Maire précise que d'autres communes ont mis en place cette taxe. Par ailleurs, le bilan financier lié au covid fait qu'il est nécessaire de trouver des recettes. Cette taxe pourra servir à la modernisation du réseau électrique. Le Maire demande quel sera le montant en euros de cette taxe sur la facture du foyer.

SD répond que le montant est calculé selon la consommation d'électricité du foyer, en mégawattheures, x 0,78 x coefficient. Tout dépend de la consommation du foyer, ainsi que de l'inflation.

BJ estime le montant de la taxe à 16€ / 20^e par an

Vote : unanimité

3/ Tarifs Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2022 _ AC

AC explique l'objet de la délibération.

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une source de recettes mais aussi un moyen de diminuer la pollution visuelle. Depuis 2016, les surfaces taxables sont passées de 757m² à 624m². Il rappelle que les enseignes inférieures à 12m² sont exonérées. Il s'est rapproché de la ville d'Essey qui a une politique de diminution de la taxe. Saulxures et Seichamps n'ont pas instauré cette taxe car ont peu d'entreprises sur leur territoire. Le Maire rappelle l'exonération de 50% votée en 2020. Il attend de voir si ce dispositif sera reconduit. Les commerçants de Pulnoy doivent savoir que la politique financière est appliquée dans un bon état d'esprit.

Vote : unanimité

4/ Autorisation de signer le marché de restauration scolaire _ AA

AA explique l'objet de la délibération.

Pour le Maire, ce choix d'API est le meilleur pour les enfants de Pulnoy et est en phase avec l'éthique de la municipalité vis-à-vis du commerce local.

Vote : unanimité

5/ Service de restauration scolaire : tarifs et règlement intérieur 2021 – 2022 _ AA

AA explique l'objet de la délibération. La proposition qui est faite est que l'augmentation de 12% du prix du repas soit prise en charge par la municipalité. De tradition, la mairie prenait en charge 60% du coût de la pause méridienne. Elle note que cette proportion a glissé ces dernières années. Aujourd'hui, le prix facturé aux parents à Pulnoy est supérieur de 2€ à celui facturé aux parents à Seichamps. **AA** précise que le règlement intérieur du service est aussi modifié. Pendant la période covid, une certaine souplesse avait été accordée aux parents qui ne pouvaient annuler la présence de leur enfant la veille avant 9h, notamment en raison de l'absence d'enseignants et de la non possibilité de répartir les enfants dans d'autres classes. Aujourd'hui, cette souplesse n'est plus de mise et la règle est à nouveau l'annulation du repas la veille avant 9 heures pour ne pas être facturé.

Le Maire souligne le travail des services qui mettent en application les décisions politiques. Il ajoute que cette volonté de prendre en charge l'augmentation de 12% a été vue avec le groupe opposition.

Sortie de **VB**

AA précise que le surcoût est estimé à 12000€ par an.

Vote : unanimité

6/ Service accueil périscolaire maternel du soir : tarifs et règlement intérieur 2021 – 2022 _ AA

AA explique l'objet de la délibération.

Retour de VB

Sortie de BJ

Vote : unanimité

7/ Service mercredi récréatifs : tarifs et règlement intérieur 2021 – 2022 _ AA

AA explique l'objet de la délibération.

Retour BJ

LW demande si les familles sont informées de la prise en charge de ce surcoût par la Ville.

AA répond qu'une petite plaquette sera réalisée par Lauric Didier-Mougin. Elle propose un article dans le Pulnoy en Bref expliquant le mode de calcul du tarif.

Le Maire ajoute que la politique choisie par la commune doit en effet être communiquée auprès de la population.

Vote : unanimité

8/ Service Missions Ados : tarifs et règlement intérieur 2021 -2022 _ LS

LS explique l'objet de la délibération et précise que la Mission ados a continué à fonctionner pendant le covid. La dernière augmentation des tarifs, de 0,5€, a eu lieu en 2019-2020. LS explique que le règlement du service est modifié pour intégrer le montant des adhésions, qui ne figurait pas dans l'ancien règlement, ainsi que les modalités d'inscriptions aux activités des vacances scolaires, ouvertes en priorité aux Pulnéens.

Le Maire note la volonté municipale renouvelée de permettre à la jeunesse de s'exprimer. Le Maire constate le travail pour permettre une offre de qualité, avec des activités extraordinaires. Cette Mission ados doit prendre tout son envol. L'axe sur lequel on doit se concentrer est la fréquentation, le suivi, la qualité de ce qui est proposé. Le déficit budgétaire de ce service symbolise la volonté de la ville d'accompagner la jeunesse.

Vote : unanimité

9/ Rénovation du Centre Socioculturel : avenants aux marchés de travaux N°20/2020 à N°30/2020 afin de prolonger le délai d'exécution contractuel des travaux du 18 juin 2021 au 30 octobre 2021 _ DZ

DZ explique l'objet de la délibération.

Vote : unanimité

Le Maire souhaite faire un arrêt sur le Service Toutes Générations qui s'occupe de la restauration scolaire, du périscolaire, de la Mission ados, des seniors. Il remercie l'ensemble des acteurs de ce service remarquable.

10/ Rénovation du Centre Socioculturel : avenant N°4 au marché N°20/2020 travaux lot 01 démolition gros œuvre – BÉTON TECHNIQUE SERVICES pour la prolongation de la location de la base de vie du chantier jusqu'au 30 octobre 2021 _ DZ

DZ explique l'objet de la délibération.

Vote : unanimité

11/ Renouveaulement du dispositif de la Méridienne pour l'année 2021 -2022 _ VB

VB explique l'objet de la délibération.

Le Maire ajoute que la Méridienne reste une alternative pour les enfants qui veulent aller chez les nounous. C'est un service de qualité.

AA précise que les tarifs de restauration pour les moins de 6 ans semblent élevés mais les parents peuvent déduire ce montant de leurs impôts.

VB précise qu'à ce jour, 2 enfants sont inscrits.

Vote : unanimité

12/ Mise en place de l'apprentissage aux services techniques _ SD

SD explique l'objet de la délibération.

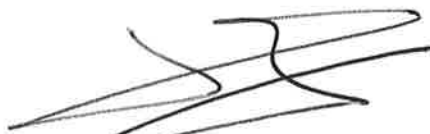
Pour le Maire, l'apprentissage est une vertu pour apprendre des métiers.

LW rappelle que 3 agents des services techniques vont partir en retraite. L'apprentissage est une bonne idée mais il ne faut pas oublier que l'apprenti est là pour apprendre, il ne remplace pas un agent.

Vote : unanimité

PULNOY, le 02 juillet 2021,

Le Maire



Marc OGIEZ

La secrétaire



Laurence BABIN